

LA CHAPELLE SAINT REMY

Bulletin municipal annuel n°14

2021

www.lachapellesaintremy.fr

 [@lachapellesaintremy](https://www.facebook.com/lachapellesaintremy)

SOMMAIRE

Editorial : Le mot du maire	3
Le conseil municipal, les commissions et le budget	5
Les agents municipaux	7
L'école et la cantine	8
Circuits courts cantine	9
L'accueil périscolaire et les assistantes maternelles	10
Nos élus et nos représentants, Le service jeunesse de Tuffé	11
Les associations	12
Les entreprises	15
La communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	17
Le pays du Perche sarthois	19
Le SYVALORM Loir et Sarthe	20
L'échangeur de l'Huisne Sarthoise	21
Les démarches administratives	22
L'état civil	24
Le concours de fleurissement et l'environnement	25
La fibre arrive dans notre commune	27
Informations diverses	28
Le calendrier des fêtes	29
Il y a 150 ans, le 11 janvier 1871	30
Les numéros et informations utiles	32

Chères Capellorémyennes, chers Capellorémyens,

L'année 2020 aura marqué nos esprits avec cette pandémie qui ne veut pas nous laisser.... Un premier confinement mi-mars a duré 3 mois puis un assouplissement mi-mai avec la réouverture des classes dans un protocole strict ; Complicé pour les petits de ne plus se toucher, se désinfecter les mains régulièrement et manger dans les classes pour finir pratiquement à la normale les 2 dernières semaines.

La rentrée s'effectue normalement mais hélas début novembre arrive le nouveau confinement avec des fêtes de fin d'année qui seront gravées dans nos souvenirs surtout Noël, fête de famille.

Cette maladie, à ma connaissance n'aura touché aucun Citoyen de notre commune. J'aurai une pensée pour les familles qui ont perdu un être cher.

2020, aucune manifestation, aucun moment pour se retrouver autour d'une barquette de frites saucisses, d'une crêpe et d'un petit verre. J'espère que l'année prochaine, tout recommencera comme avant.

Je tenais à remercier les personnes qui se sont exprimées le 15 Mars 2020 pour faire confiance à cette nouvelle équipe municipale. Ce fût compliqué pour eux car la mise en place du Conseil a eu lieu seulement fin Juin, j'essaierai d'être digne de la confiance qu'ils m'ont accordée.

A ma fonction de Maire, s'ajoute de nouvelles responsabilités. En effet, je vous informe que j'ai eu l'honneur d'être élu Vice-Président à la Communauté de Communes de L'Huisne Sarthoise en charge de l'équipement, l'habitat et la mobilité.

Très peu de travaux réalisés cette année, construction d'un local pour le personnel féminin qui œuvre sur les écoles et le périscolaire. Embellissement de notre bourg, malgré un été ensoleillé, nos fleurs ont bien résisté, merci à la commission fleurissement pour son investissement.

Depuis la rentrée de septembre, la cantine s'effectue à la salle des fêtes pour la confection des repas, nous utilisons en partie des produits issus des circuits courts, producteurs locaux bio sans oublier nos commerces (boulangerie et épicerie).

Les projets de 2021 : L'aménagement du carrefour route de Tuffé, Prévelles et rue du centre avec quai de bus, plateau ralentisseur route de Prévelles et places de stationnement route de Tuffé, le tout avec une zone 30 sur les 2 routes. La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au cimetière, la création de 2 places de stationnement et d'un éclairage public solaire. Cette tranche de travaux marquera la fin du PAVE. Ces travaux se dérouleront fin janvier et courant février. Merci à vous tous pour votre compréhension et votre prudence pendant ces travaux.

L'approbation du PLUi est en cours et le permis d'aménager est déposé afin que le lotissement de la Delandière voit le jour. Un projet est également à l'étude quant à un agrandissement de la cantine, salle de repas et cuisine.

La nouvelle équipe Municipale a beaucoup d'idées, cela est de bonne augure mais nous devons faire attention à nos finances toujours le nerf de la guerre.

Nous pourrons compter sur les financements de l'Etat, la Région et le Département avec le plan de relance et les fonds de concours de la Com-Com. Je voudrais remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour les décorations de Noël dans notre bourg ce qui donne un peu de joie dans notre vie en ces temps difficiles. Par la même occasion, merci à vous tous d'avoir respecté cette belle initiative, aucune dégradation n'a été commise, c'est un réel plaisir.

Merci aux professeurs des écoles pour l'enseignement donné à nos chers petits malgré les règles sanitaires, la vie active et le développement de notre commune dépendent de tout cela.

Un grand merci également à tout le personnel communal pour son engagement et le travail accompli avec professionnalisme et sérieux ainsi que toute l'équipe municipale, les adjoints à qui j'ai confié des tâches et responsabilités pour le fonctionnement et le bien-vivre de notre commune.

Patrick DE MEYERE a souhaité démissionner le 01 janvier 2021. Je le remercie pour son investissement durant les 7 années passées au sein de l'Equipe Municipale.

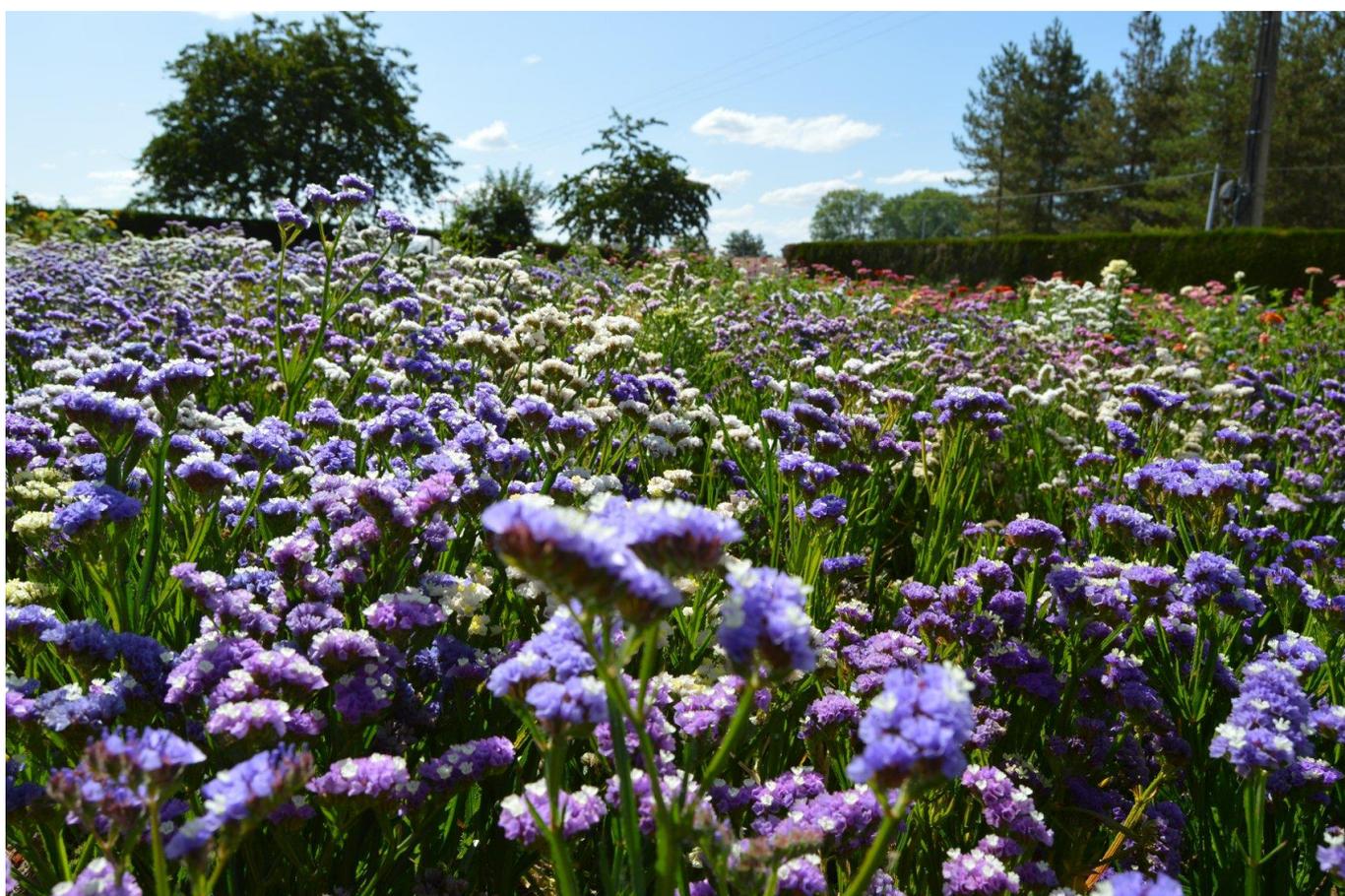
Malheureusement, la situation sanitaire, pour cette nouvelle année 2021, nous impose d'annuler la cérémonie des vœux, moment de convivialité pour se retrouver et échanger tous ensemble autour du verre de l'amitié.

En attendant de vous rencontrer lors des prochaines manifestations, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de joie pour l'année 2021.

Prenez soin de vous. A bientôt.

Dominique EDON

Maire de La Chapelle Saint Rémy



LE CONSEIL MUNICIPAL :



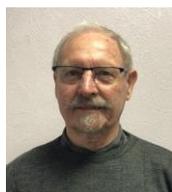
Dominique ÉDON
Maire



Sigrid GUÉHO
1^{ère} Adjointe



Christophe LAMY
2^{ème} Adjoint



Michel LEBORRE
3^{ème} Adjoint



Marina CADILLON
4^{ème} Adjointe



Lydie COUSINARD



Martine GUILLARD



Christelle LE CAIGNARD



Aurélie LEBORGNE



Lucie LENOIR



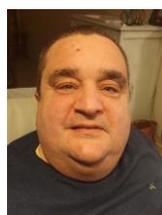
Pierre MORING



Véronique PIOGÉ



Xavier RIOUL



Jérôme SOUVRAY

LES COMMISSIONS :

Commission finances : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON et Jérôme SOUVRAY.

Commission Appels d'offres, travaux, voirie et assainissement : Sigrid GUÉHO, Michel LEBORRE, Marina CADILLON, Lydie COUSINARD, Xavier RIOUL et Christelle LE CAIGNARD.

Commission Agents communaux : Michel LEBORRE, Sigrid GUÉHO, Christophe LAMY, Marina CADILLON, Aurélie LEBORGNE, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ et Martine GUILLARD.

Commission action sociale : Marina CADILLON, Christophe LAMY, Lydie COUSINARD, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ, Lucie LENOIR, Sarah BESNIER, Annick CHAUSSÉE, Patrice CABARET, Elisabeth COURTIN et Claude MARAIS.

Commission enseignement cantine : Sigrid GHÉHO, Christophe LAMY, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Jérôme SOUVRAY et Martine GUILLARD.

Commission fêtes, vie associative, jeunesse et sports : Dominique ÉDON, Sigrid GUÉHO, Lydie COUSINARD, Aurélie LEBORGNE, Lucie LENOIR, Xavier RIOUL, Jérôme SOUVRAY et Pierre MORING.

Commission communication : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Xavier RIOUL, Lucie LENOIR, Christelle LE CAIGNARD, Véronique PIOGÉ et Martine GUILLARD.

Commission fleurissement, environnement et cimetière : Christophe LAMY, Marina CADILLON, Martine GUILLARD, Christelle LE CAIGNARD, Lydie COUSINARD, Véronique PIOGÉ, Pierre MORING, Lucie LENOIR et Xavier RIOUL.

LE BUDGET :

Si le budget présente les orientations du Conseil Municipal, le compte administratif vous informe sur des dépenses et recettes réelles effectuées par la commune.

Pour respecter les délais d'impression, la situation est **arrêtée au 31 décembre 2020**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	155 573,52 €
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	269 609,89 €
014	ATTENUATIONS DES PRODUITS	27 552,00 €
042	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 324,55 €
66	CHARGES FINANCIERES	13 850,73 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €
		519 195,89 €

LES RECETTES

002	RESULTAT REPORTE	451 272,31 €
013	ATTENUATIONS DES CHARGES	13 486,78 €
042	TRAVAUX EN REGIE	- €
70	PRODUITS DES SERVICES	43 876,44 €
73	IMPÔTS ET TAXES	369 118,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	191 766,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 906,50 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 069,92 €
		1 072 495,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

040	TRAVAUX EN REGIE	- €
16	EMPRUNTS	33 806,64 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 935,60 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 093,51 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 347,19 €
*	RESTES A REALISER	110 080,00 €
		181 262,94 €

LES RECETTES

001	RESULTAT REPORTE	93 006,21 €
040	AMORTISSEMENTS	4 285,20 €
10	DOTATIONS	9 668,79 €
1068	AFFECTATION DU RESULTAT N -1	11 283,00 €
13	SUBVENTIONS	14 283,60 €
*	RESTES A REALISER	35 060,00 €
		167 586,80 €

LES AGENTS MUNICIPAUX :



Nathalie DANGEUL
Secrétaire de mairie



Nathalie BLOT
Agent d'accueil



Véronique BARON
Agent de restauration



Lionel BOBET
Agent technique



Julie GAULIN
Agent d'animation



Delphine INGLIN
ATSEM



Catherine LISSY
Agent d'animation



Arnaud PIOGER
Agent technique



Françoise RAPICAULT
Agent de service
polyvalent



Charlène SEGOUIN
Agent de service
polyvalent



Coralie THOMAS
ATSEM

L'ÉCOLE HENRI MATISSE :

L'école Henri Matisse compte 5 classes, 106 élèves y sont répartis de la façon suivante :

Toute petite section /Petite section /Moyenne section : 22 élèves

Grande section : 18 élèves

CP : 17 élèves

CE1 / CE2 : 25 élèves

CM1/ CM2 : 24 élèves

Les enseignantes :

Agnès GAUTIER (directrice) et Mélissa DEVIGE TPS / PS, assistées de Coralie THOMAS (ATSEM).

Stéphanie AUBIN et Mélissa DEVIGE GS, assistées par Delphine INGLIN (ATSEM).

Anne GOYER, CP.

Angélique ANATOLE, CE1 / CE2.

Béatrice GUESNAY, CM1 / CM2.

Les parents élus au conseil d'école : Titulaires : Florie Patault,
Delphine Pichon, Sabrina Trouillet, Mathilde Vérité, Charlène Cousin
Suppléante : Nathalie Gervais

Vous pouvez suivre l'actualité de l'école sur le blog à l'adresse suivante :

<http://passerelle2.ac-nantes.fr/ecole-lachapellesaintremy/>

Les familles désirant inscrire un enfant en TPS ou PS à la rentrée de septembre 2021 doivent se faire connaître le plus tôt possible auprès de la directrice Mme Agnès GAUTIER au 02 43 71 14 28.



LA CANTINE :

Environ 80 à 85 enfants mangent chaque jour à la cantine. Deux services sont effectués par les agents :
Véronique BARON, Julie GAULIN, Charlène SEGOUIN, Coralie THOMAS, Françoise RAPICAULT et
Delphine INGLIN.

Un repas revient à 9,61€ (COVID et entretien bâtiment) contre 5,86€ en 2019/2020, il est facturé 3,25€ aux familles, la commune prend en charge : 6,36€ soit 66% du prix du repas, plus 0,13€ d'impayés soit une prise en charge totale de la commune de 6,49€ soit 68% du prix du repas.

7355 repas servis sur l'année scolaire 2019/2020. Au 1^{er} janvier 2021 le tarif appliqué aux familles sera de 3,40€.

Les menus sont consultables sur www.lachapellesaintremy.fr

La commission se réunit plusieurs fois dans l'année pour élaborer les menus avec pour objectifs : De proposer des menus équilibrés pour nos enfants, de favoriser des produits de proximité et de qualité (circuit court, commerçants de la commune), d'apporter de la diversité dans les menus.

La Mairie remercie les personnes, stagiaires et bénévoles, qui sont venues prêter main forte à l'encadrement en raison de la situation sanitaire.

CIRCUITS COURTS CANTINE :

Depuis la rentrée, nous avons introduit dans le menu de la cantine des produits venant de producteurs locaux.

Avec 5 autres communes (Boëssé le sec, Nogent le Bernard, Saint Aubin des Coudrais, Saint Georges du Rosay, Saint Maixent) dit le club des 6 avec Avezé, nous avons regroupé nos commandes chez quelques producteurs locaux et artisans afin de promouvoir la consommation en cycle court et offrir des produits de qualité aux enfants tout en essayant de maintenir le même tarif du repas.

Cette coopération est bien sûr en rodage et un point sera fait à la fin de chaque année afin de confirmer et/ou affiner son fonctionnement qui change les habitudes des cantiniers et commerçants mais la bonne volonté est au rendez-vous.



Boulangerie Clarisse & Mickaël BRAULT -
La Chapelle St Rémy

Dominique CHAUVIN - Dollon
POMMES DE TERRE



GAEC Le Grillon - Saint Célerin
FRUITS & LEGUMES

Ferme de La Mandinière Benjamin CABARET - Bonnétable
ŒUFS



LA FERME DE BELLEVUE - Bonnétable
LAITAGE - FROMAGE

Boucher - Charcutier ROYAU - Dollon
BOEUF



Epicerie Stéphanie COCHEREAU - La Chapelle St Rémy
EPICERIES, LAITAGES, FROMAGES, FRUITS, LEGUMES

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Horaires : Le matin de 7h00 à 8h50, le soir de 16h45 à 18h30. L'accueil périscolaire se situe dans la salle de motricité de l'école maternelle. L'entrée s'effectue par le fond du parking de l'école (portail des livraisons de la cantine) et permet ainsi un accès sécurisé pour les enfants.

Une cinquantaine d'enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire, ils sont encadrés par Julie GAULIN.

Un règlement est distribué à chaque inscription, il est consultable sur le site de la mairie.

Renseignements : 06 26 68 43 69 ou www.lachapellesaintremy.fr (Rubrique « La vie communale », « Ecole et jeunes » puis « Accueil périscolaire »)

Tarifs : Quotient familial entre 0 et 1000€, 0,35 € le quart d'heure

Quotient familial supérieur à 1000€, 0,40 € le quart d'heure

Pénalité de retard : Tout retard sera facturé, 2,20 € et 2,60 € (voir quotient) par quart d'heure supplémentaire.



LES ASSISTANTES MATERNELLES :

NOM PRÉNOM	adresse	tél
Mme ALINAT Elodie	8 Lotissement la Verrie	06 70 49 34 65
Mme AURIAU Katia	10 Impasse des Lilas	02 43 60 06 38
Mme FURIET Corinne	3 rue des Bleuets	02 43 60 16 47 ou 06 76 52 10 29
Mme GUILLARD Martine	Le Grand Bois	06 24 49 38 05
Mme JEANNIN Nathalie	La Porte	02 43 93 19 71
Mme JODEAU Bénédicte	19 rue des cyclamens	02 43 71 14 47
Mme LELOUP Pauline	3 rue des cyclamens	06 82 58 79 31
Mme PAULIN Valérie	64 rue des Lilas	02 43 93 71 86
Mme RACOUPEAU Isabelle	94 rue des Lilas	02 44 32 15 78

NOS ÉLUS ET NOS REPRÉSENTANTS :

Sénateurs : M. Jean-Pierre VOGEL, M. Thierry COZIC et M. Louis-Jean DE NICOLAY.

Député : M. Jean Carles GRELIER.

Préfet de la Sarthe : M. Patrick DALLENNES.

Sous-Préfet arrondissement de Mamers : Mme Marie-Pervenche PLAZA.

Conseillers départementaux : Mme Marie-Thérèse LEROUX et M. Jean Carles GRELIER.

Conseiller régional : M. Didier REVEAU.

Président de la Communauté de communes de l’Huisne Sarthoise : M. Didier REVEAU.

Pays du Perche sarthois : Président, M. Pierre CRUCHET.

LE SERVICE JEUNESSE DE TUFFÉ :

Cette structure gère le centre de loisirs, elle propose des séjours ainsi que des animations auxquelles peuvent participer vos enfants. La commune bénéficie d’un tarif particulier encadré par le CEJ (contrat enfance jeunesse) de la CAF.

Responsable Laurent GOUPIL, Passage de la station à Tuffé (Passage qui mène à la station d’épuration et qui contourne l’école Fernand Lorient). Tel : 02 43 93 97 60 ou 06 71 23 62 14 Mail : tuffe.service-jeunesse@orange.fr

Le local jeunes : Animé par Sandra JANVIER, 06 09 20 03 83, 2 passage de la gare à Tuffé.

Horaires d’ouverture :

Mercredi et samedi : 14 h – 18 h (hors périodes vacances scolaires).

Vendredi soir : atelier Hip Hop à partir de 18h45 à 20h15 (de 80 à 113,22€ suivant quotient familial).

Les mercredis : L’accueil est ouvert de 7h15 à 18h30. Plusieurs formules sont possibles : À la journée avec le déjeuner et le goûter, à la demi-journée, à la séance ou à la période. Les enfants peuvent arriver jusqu’à 9h45 et être récupérés à partir de 16h30.

Les plaquettes d’informations ainsi que les fiches d’inscription sont consultables sur le site de la mairie de Tuffé : <http://www.tuffe.fr/service-jeunesse/>

N’hésitez pas à consulter la page Facebook « Espace jeunesse Tuffé ».

LES ASSOCIATIONS :

<p>ACCR</p>	<p>Présidente : Anne GOYER Trésorière : Isabelle PASTEAU Secrétaire : Céline VERITE Membres : Frédéric COCHEREAU, Yves LOISON, Fanny PELOUIN et Julien PICHON</p>	
<p>ACPG CATM STO</p>	<p>Président : Bernard JARRIER Vice-président : Roger COULON Trésorier / Secrétaire : Daniel ROMAGNE Membres : Colette BOURRELIER, Marcel LAUNAY, Léon LESASSIER et Andrée MARAIS</p>	
<p>AGIR ENSEMBLE POUR GABIN</p>	<p>Président : Ludovic LEBERT Trésorière : Christine LEBERT Secrétaire : Loïc LEBERT Membres : Lolita CIMETIERE, Christophe HERRIAU, Karine LEBERT, Jean-Yves LEBERT et Jessica PERRODIN</p>	
<p>AMICALE DES BOULISTES</p>	<p>Président : Joël BOBET Vice-président : André BARRA Trésorier : Roger COULON Trésorier adjoint : Jacky LOISON Secrétaire : Alain GUYOT Secrétaire adjointe : Ginette CABARET Membres : Michel BRAULT, Annie CHÂTELAIN, Marc CHÂTELAIN, Régis CHAUSSEE, Michel GASNIER, Chantal LEMOUEL, Daniel LEMOUEL et Daniel MONCHATRE</p>	

<p>COMITE DES FETES</p>	<p>Présidente : Sylvie LALLIER Vice-présidente : Claudine BROSSARD Trésorier : Daniel FROGER Trésorier adjoint : Marcel BLOT Secrétaire : Cédric LALLIER Secrétaire adjoint : Frédéric COCHEREAU</p>	
<p>GENERATIONS MOUVEMENT</p>	<p>Président : Denis LEHOUX Président-adjoint : Michel GASNIER Trésorière : Françoise BELLAMY Secrétaire : Martine CONTE Secrétaire adjointe : Josseline LABROGERE Membres : Célestina BOMBASSARO</p>	
<p>L'ÎLE DES ENFANTS</p>	<p>Présidente : Nathalie GERVAIS Vice-présidente : Céline LECOURT Secrétaire : Hélène GOSNET Secrétaire adjointe : Aurélie DESILE Trésorière : Stéphanie MESNAGE Trésorière adjointe : Bénédicte MASSEROT Membres : Aurélie LEBORGNE, Marc MESNAGE, Florie PATAULT et Mathilde VERITE</p>	
<p>MOVE GAMES FRIENDS</p>	<p>Présidente : Corinne FURIET Vice-présidente : Christelle SOUVRAY Trésorière : Adeline DUFOUR Vice-trésorier : Alexandre EDON Secrétaire : Stéphane GELIN Vice-secrétaire : Julia GELIN Membres : Adeline MELIAND, Baptiste VERITE, Mathilde VERITE, Didier YVON, et Sylvain YVON</p>	
<p>MOTO CLUB RENEGAT</p>	<p>Président : Franck VERHAEGHE Vice-président : Thierry CHAMPFALLY Trésorier : Gérard LEPARC</p>	

<p>PELE MELE</p>	<p>Présidente : Nadège JARRIER Vice-présidente : Elisabeth COURTIN Trésorière : Claudine GUITTET Secrétaire : Françoise CLOUS Membres : Eliane JARRIER, Cathy ORSY, Josiane PIEDALLU</p>	
<p>USCR</p>	<p>Président : Arnaud PIOGER Vice-présidents : Guillaume LEVILLAIN et David MOINET Trésorières : Céline AVIGNON et Nathalie GERVAIS Secrétaires : Gêrôme LENOIR et Corentin BURIN Responsable école de foot : Robin LENOIR</p>	
<p>WILD CARPASSION</p>	<p>Président : Nicolas GRUEL Vice-président : Johann BRUNET Trésorier : Stanislas HUBERT Secrétaire : Julien NAVEAU Membres : Jérémy GAUQUELIN et Nicolas CORMIER</p>	

LE POINT LECTURE :

Les inscriptions et les prêts sont totalement gratuits, n'hésitez pas à venir consulter et emprunter des ouvrages. Plein de nouveautés en rayon depuis le début de l'année.

Horaires

Lundi de 18 h à 19h, mercredi de 10h à 12h,

Jeudi de 16h30 à 17h30 et Samedi de 11h à 12h

Adresse : 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

Courriel : pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables : Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

Bénévoles : Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Déborah LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE et Lydie COUSINARD.



LES ENTREPRISES CAPELLOREMYENNES :

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
-------------------	-----------------	--------	---------	---------

SERVICES				
Frédéric DELANGLE	Gestion de patrimoine	Frédéric DELANGLE	Le vieux Moulin du Fleuret	06 03 53 14 25 f.delangle@fdci.fr
Honeys bulls	Elevage canin	Fabienne VACHE	29 bis rue des Cyclamens	02 43 71 82 05 honeysbulls@wanadoo.fr
AZZA	Animatrice de Scrapbooking	Nadège JARRIER	8 rue des Dahlias	06 76 14 22 86 jarriernadège@gmail.com
Valérie Lamy H2O at home	Vente de produits écologiques	Valérie LAMY	58 rue des Lilas	06 20 59 27 66 vdlamy@gmail.com
Les écuries des Pâtis	Centre équestre	Marc GIRARD	Les Pâtis	06 51 60 54 13 marc@lesecuriesdespatis.fr
Gîte le Fleuret	Hébergement	LESASSIER / LE CAIGNARD	Fleuret	06 80 72 46 51 christellelecaignard@gmail.com
JP Software	Informatique	Jérôme PAULIN	64 rue des Lilas	06 01 49 30 73
M'elle décors	Relooking meubles, conseil en aménagement	Mélanie	62 rue des Lilas	07 86 66 63 36 melledecors@gmail.com
Infiniment zen Access bars	Massage, antistress	Sandra BLUTEAU	Rue des Cyclamens	06 73 41 48 38 contact.infiniment.zen@gmail.com
Community manager	Présence sur le web	David MASSEROT	Rue des Lilas	06 76 47 76 82 contact@davidmasserot.fr

AGRICULTURE				
Damien AVIGNON et Nathalie GERVAIS	Elevage de bovins et poules pondeuses de Loué	AVIGNON DAMIEN et GERVAIS Nathalie	Le Moulin d'Ogère	
GAEC du Grand Vau	Elevage de bovins et cultures	CABARET Sylvain, Jean-Marc et Christine	Les Grands Vaux	02 43 76 81 16
GAEC de la Petite Fortune	Elevage de bovins, élevage avicole et cultures	CABARET Patrice et Evelyne	La Cruchetterie	
COHIN Jérôme	Elevage de bovins et cultures	COHIN Jérôme	La Raterie	02 43 82 25 19
EDON Dominique	Elevage porcin	EDON Dominique	La Porte	06 08 82 42 02
DREUX Guillaume	Cultures	DREUX Guillaume	La Maison Neuve	
RICHARD Stéphane	Cultures	RICHARD Stéphane	Les Petits Vaux	02 43 89 93 17
EARL ROTTIER	Elevage de volailles de Loué et cultures	ROTTIER Olivier et Corinne	La Grande Métairie	02 43 71 81 98
CABARET Sébastien	Cultures	CABARET Sébastien	Les Nèleries	06 49 28 77 28
EIRL Les Etalons LAURENT	Elevage de percherons	LAURENT Romain et Dorianne	Les Vaupilois	06 22 24 87 01 06 73 25 23 55 laurent.doriane@orange.fr

Nom de la société	Type d'activité	Gérant	Adresse	Contact
-------------------	-----------------	--------	---------	---------

COMMERCES				
Boulangerie BRAULT	Boulangerie Pâtisserie	BRAULT Clarisse et Mickaël	8 rue du Centre	02 43 93 46 13
Epicerie, bar, tabac COCHEREAU	Bar, tabac, épicerie	COCHEREAU Stéphanie	2 place de l'Eglise	02 43 93 46 09 steph.fred@hotmail.fr
Coiffure attitude	Coiffeur	AVIGNON Laurence	10 rue du Centre	02 43 71 09 51
Coiffeur à domicile	Coiffeur	RAGOT Katia	6 Rue des Bleuets	02 43 93 83 78 06 25 92 01 40 aurelienragot@wanadoo.fr

ENTREPRISES				
ETA CABARET	Travaux agricoles	CABARET Sébastien	La Cruchetterie	06 49 28 77 28 earlcabaret@orange.fr
SCIERIE	Scierie	HARDY Marc	Le Pâtis	02 43 93 46 07 scierie.girard@wanadoo.fr
SARL FOUQUET	Travaux publics, terrassements, aménagement	FOUQUET Daniel, Jean-Luc et Axel	35 rue des Bleuets	02 43 93 46 17 sarlfouquet@wanadoo.fr
GRIMPEUR, ELAGUEUR	Grimpeur élagueur, entretien et création paysagère	MONTAROU Kieran	Salvert	06 51 96 41 66 m.kieranmontarou@gmail.com
SARL Transports COUTARD	Transports	COUTARD Mickaël	Lotissement la Verrie	06 50 06 90 48 transports.coutard@orange.fr

ARTISANAT				
ALLO LUDO	Multiservices	LUDO	14 rue des Lilas	06 74 81 24 82
MC METALLERIE	Métallerie	CHAMPFAILLY Mickaël	L'Ormeau	06 60 19 07 76 mc.metallerie@gmail.com
MC SABLAGE	Sablage	CADILLON Marina	L'Ormeau	06 26 93 32 83 mc.sablage@gmail.com
GUILLARD MACONNERIE	Maçonnerie	GUILLARD Olivier	Grand Bois	06 85 05 41 08
LAINÉ CARRELEUR	Carreleur	LAINÉ Gilles	37 rue des Cyclamens	02 43 71 17 04 gilles.laine-la-chapelle@orange.fr
LEPAGE	Plaquiste, jointeur	LEPAGE David	La Guerche	06 32 53 28 75 david.lepage@orange.fr
MANU 72	Multi-service	COURTOIS Emmanuel	32 rue des Lilas	02 44 53 11 40 06 73 84 35 06 multiservicemanu72@gmail.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Les enjeux du nouveau mandat communautaire

Le nouveau Bureau du Conseil communautaire poursuivra un projet volontariste mais réaliste pour le territoire de l'Huisne Sarthoise autour de deux ambitions fortes. La situation sanitaire et ses répercussions sur le monde économique imposent plus encore d'être en soutien des entreprises du bassin en favorisant le maintien, voire le développement, de leurs activités, d'autant que l'Huisne Sarthoise appartient au 4^e territoire d'industrie au plan national. L'amélioration de la qualité de vie des habitants restera également une priorité. Elle passera par la mise en œuvre de politiques pour un aménagement équilibré, une meilleure solidarité, un renforcement des équipements et infrastructures - comme le centre aquatique -, un soutien à l'agriculture et à la ruralité mais aussi au tourisme et à la culture... Tout en maintenant l'équilibre budgétaire ainsi qu'une fiscalité modérée afin de soutenir l'investissement.

Composition du Bureau du Conseil communautaire

- Président de la Communauté de communes : Didier Reveau (en charge de la commission économie)
- 1^{er} Vice-président à l'Aménagement du territoire : Thierry Renvoizé
- 2^{ème} Vice-présidente à la Solidarité, à la Jeunesse et aux Sports : Patricia Edet
- 3^{ème} Vice-président aux Équipements, aux Logements et à la Mobilité : **Dominique Edon**
- 4^{ème} Vice-président à l'Agriculture et à la Ruralité : Jean Dumur
- 5^{ème} Vice-président à l'Environnement : Michel Odeau
- 6^{ème} Vice-présidente au Tourisme, à la Culture et à la Communication : Michèle Legesne
- 7^{ème} Vice-président à la Mutualisation : Alain Cruchet
- 8^{ème} Vice-président aux Travaux : Eric Papillon
- 9^{ème} Vice-président aux Finances : Jannick Niel
- Conseiller délégué à la Culture : Raymond Belencontre
- Conseiller délégué à l'Environnement : Eric Descombes
- Conseiller délégué à la Promotion : Willy Pauvert
- Conseiller délégué à l'Economie : Didier Torché
- Conseiller délégué à la Ruralité : Régis Bourneuf



Point sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) régit la constructibilité des terrains. Les règles qui s'appliquent à vos projets de travaux sont contenues dans le PLUi, tout particulièrement dans le « zonage » et le règlement écrit. Le PLUi devrait entrer en vigueur début 2021 suite à l'approbation du Conseil communautaire fin 2020. Une partie des avis recueillis durant l'enquête publique et auprès des personnes publiques associées a pu auparavant être prise en compte. Les futures règles ont pour objet de faciliter les projets, notamment sur l'implantation des constructions et leur aspect extérieur. Si le cadre législatif impose de réduire les zones constructibles, les habitations situées hors zones constructibles pourront faire l'objet d'extensions et d'annexes. Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/elaboration-du-plui/>

Augmentation des aides pour l'amélioration des logements privés en 2021

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en 2017 est prolongée jusqu'à fin 2021. Ce dispositif permet aux propriétaires privés d'obtenir des subventions, selon des conditions de ressource, pour améliorer leurs logements. Fin 2020, 224 foyers du territoire ont bénéficié de plus de 2 millions d'euros d'aides de différents acteurs publics, notamment l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Communauté de communes. Les travaux étant réalisés par des entreprises locales à hauteur de 86%, l'OPAH joue un rôle économique important. Les élus vont augmenter pour la seconde fois le montant des aides aux travaux lors des prochains conseils communautaires. Plus d'informations : permanences le lundi de 10h à 12h et mercredi de 14h à 16h dans les locaux de la Communauté de communes, 25 rue Jean Courtois – 72400 La Ferté-Bernard.

Avancement du projet de centre aquatique :

Le Conseil communautaire a lancé le projet d'un centre aquatique afin de remplacer les structures vieillissantes. Suite au concours réalisé en 2019, c'est le cabinet BVL architecture qui a été retenu pour être le maître d'œuvre du futur équipement communautaire qui sera basé à La Ferté-Bernard sur le site de l'actuelle piscine plein-air. Plusieurs prestations seront proposées pour satisfaire les différents besoins des usagers : un bassin de nage, un bassin multi-activité, une pataugeoire, un espace bien-être, un bassin découvrable et des aménagements extérieurs. Les travaux devraient débiter en 2022. Retrouvez plus d'informations sur le site de la Communauté de communes <https://www.huisne-sarthoise.com/centre-aquatique/>

L'agenda de la Laverie :

Philippe GRUNCHEC : Photographe fasciné par les techniques photographiques anciennes, Philippe Grunchech exposera ses œuvres, dont certaines ont été prises sur le territoire de la Communauté de communes.

Exposition : du 11 mars au 16 avril

Atsuko SASAKI : Atsuko Sasaki est une artiste japonaise qui représente sa vision du monde dans son art, particulièrement les formes organiques présentes dans la nature et dans le milieu aquatique. Son originalité réside dans le fait qu'elle utilise le feutre et la laine comme moyens d'expression.

Exposition : du 22 avril au 18 juin

Françoise MOLIERE : Venez découvrir une aquarelliste fertoise. Entre abstrait et figuratif, chaque tableau est le résultat d'une explosion de couleurs et de lumière.

Exposition : du 1^{er} au 29 juillet

Centre culturel de La Laverie, 3 rue du Moulin à Tan, 72400 La Ferté Bernard, contact@lalaverie.org, 0243934861

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants :

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) est un service public gratuit :

- proposé par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ;
- ouvert aux futurs parents, parents et leurs enfants, assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile.

Pour les parents et futurs parents : Le RAMPE est un lieu d'informations sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire communautaire, de conseils et d'écoute sur la fonction parentale. Un enfant est accueilli par une assistante maternelle ou garde d'enfant à domicile : le RAMPE sensibilise et accompagne les parents dans leur rôle d'employeur. Il délivre une information générale en matière de droit du travail, notamment sur les droits et obligations (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...). Des permanences, sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midi ou sans rendez-vous les lundis après-midi ou mercredis matin, ont lieu dans 2 antennes (Rue de la station à Tuffé-Val-de-la-Chéronne et 20 place Saint-Julien à La Ferté-Bernard). Des ateliers « jeux et rencontres » sont proposés aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles et/ou des parents-employeurs : motricité, lecture, comptine, manipulations, peinture...

Pour les assistantes maternelles agréées et les gardes d'enfants à domicile : C'est un lieu de rencontres, d'échanges et de conseils. Des ateliers d'éveil sont organisés sur les 2 antennes du RAMPE. Afin de respecter les consignes sanitaires actuelles, il est nécessaire de s'inscrire pour participer aux animations. Des ateliers itinérants sont habituellement mis en place sur plusieurs communes mais n'ont plus lieu pour l'instant en raison des protocoles sanitaires. Le RAMPE est aussi un lieu d'informations sur le statut, le contrat de travail, la convention collective, etc. Il propose, avec un organisme habilité, des formations dans le cadre du plan de développement des compétences. Si vous êtes intéressés par une formation, n'hésitez pas à contacter les animatrices.

Le calendrier mensuel des activités du RAMPE est disponible sur le site de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (www.huisne-sarthoise.com). Vous pouvez également suivre l'actualité du RAMPE sur la page Facebook « RAMPE de l'Huisne Sarthoise ».

Pour toute information, contacter le RAMPE au 02 43 93 07 07 ou ram@huisne-sarthoise.com



Le centre aquatique



Le RAMPE



La laverie, Françoise Molière

LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS :



AU PAYS DU PERCHE SARTHOIS.....

Le Pays du Perche sarthois créé en 1995, regroupe quatre communautés de communes (les Vallées de la Brayre et de l'Anille, l'Huisne sarthoise, le Gesnois Bilurien et le Maine Saosnois) pour une population de près de 85 000 habitants. Il a reçu en 1998 le label « pays d'art et d'histoire », distinction partagée qu'avec un seul des quatre autres Pays de la Sarthe : la Vallée du Loir. Ce titre lui permet de bénéficier de crédits supplémentaires mais l'oblige en contrepartie, à assurer des missions en plus grand nombre et plus développées donc à garantir une meilleure qualité de prestations vis-à-vis de la population locale et les visiteurs.

Le Pays a des missions très diverses mais il est surtout connu pour ses activités en matière de tourisme et de valorisation du patrimoine. Son domaine d'action est très large : visites guidées, établissement de visites découvertes, de parcours de randonnée (à pied, en vélo, en kayak sur l'Huisne), de circuits pour les groupes ou les visites individuelles ainsi que la promotion des sites. Des animations sont également menées au profit des scolaires allant de visites sur sites à la participation à des ateliers. Il assure la promotion de notre territoire en participant à de nombreux salons dont certains nationaux. Les acteurs économiques ne sont pas oubliés et peuvent bénéficier de formations ou d'aides matérielles ponctuelles. Il achève actuellement l'inventaire de douze bourgs du Pays et la restitution concernant Semur en Vallon vient d'être effectuée.

Toutefois, il assure bien d'autres fonctions plus administratives et beaucoup moins connues du public mais très importantes par leur impact économique comme le montage et le suivi de dossiers d'obtention de subventions ainsi que la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale SCOT (pour la vallée de la Brayre et de l'Anille et l'Huisne sarthoise).

En matière de subventions accordées aux collectivités locales et aux entreprises, il intervient pour la mise en œuvre du programme européen Leader, des contrats de Plan Etat Région, Territoires –Région, Ruralité et d'aide à la Modernisation.

Le pays s'est également saisi depuis trois ans de la mission de développement des circuits alimentaires de proximité en mettant en relation les cantines avec des producteurs locaux.

Enfin, le SCOT est en cours de rédaction. C'est un projet d'aménagement du territoire avec une approche beaucoup plus large que celle du PLUI et qui intègre l'environnement, la qualité de l'habitat, la mobilité et l'aménagement commercial. Son application est prévue pour vingt ans.

En conclusion, il convient d'évoquer les principaux projets que le Pays du Perche sarthois compte mettre en œuvre au cours de ce mandat de six ans qui vient de débiter. En premier lieu, afin de mieux mettre en valeur le corridor vert et écologique de l'Huisne, le Perche Sarthois œuvre pour développer des parcours de pratique du canoë-kayak tout au long de la rivière, et notamment entre Connerré et St Mars la Brière. Plusieurs villes (dont des villes extérieures comme Nogent le Rotrou et le Theil) ainsi que l'organisme Sarthe tourisme ont manifesté leur vif intérêt pour cette action. Des sorties « vertes » seront également proposées, notamment la zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de Tresson. La rédaction d'un document recensant les personnalités célèbres ayant fréquenté notre territoire sera proposée aux différentes instances de décision du Perche Sarthois. En matière de patrimoine, un circuit des trois manoirs (en Gesnois Bilurien) devrait être créé, il alternerait avec le circuit annuel des trois églises.

Le président, Pierre Cruchet.

Améliorons le tri

Papiers

Conteneur bleu :
Pour déposer uniquement les papiers de lecture et d'écriture

- Les emballages alimentaires en papier, les sachets en papier et les essuie-tout ne sont pas des papiers de lecture et d'écriture, ils vont dans le bac des ordures ménagères.
- Les papiers spéciaux : papier peint, carbone, cadeau, calque, radiographies, photos, ticket de jeux à gratter... ne sont pas recyclables. Ils doivent être déposés, selon leur nature, soit en déchèterie soit dans le bac des ordures ménagères.
- Le papier de lecture souillé ou mouillé n'est pas recyclable, il salit l'ensemble du gisement.
- Le carton n'est pas du papier de lecture et d'écriture. Il est recyclé seulement s'il est déposé en déchèterie.

Verre

Conteneur vert :
Pour déposer uniquement le verre d'emballage

- La vaisselle, les pots en terre, les vases ne sont pas recyclables dans le conteneur vert. Ce ne sont pas des emballages en verre. Il faut les déposer en déchèterie car ils sont composés de matériaux différents qui nuisent au bon recyclage du verre des bouteilles, pots et bocaux.
- Les bouchons et couvercles sur les bouteilles et bocaux gênent le recyclage du verre. Il faut les retirer. Les bouchons en liège vont dans la poubelle normale et les couvercles métalliques et plastiques dans les sacs jaunes.
- Les bouteilles, pots et bocaux pleins ou mal vidés de leur contenu souillent le verre présent dans le conteneur.

Textiles

Bornes textiles :
Pour déposer le linge de maison et la maroquinerie

Les bonnes pratiques :

- Pas d'articles humides ou simplement mouillés ou souillés
- ✓ Attacher les chaussures par paires
- ✓ Privilégier les sacs de 30L (pas plus volumineux)
- ✓ Bien fermer les sacs
- ✓ Les articles peuvent être usés, troués cependant ils doivent être propres et secs !

Sac jaune :
UNIQUEMENT pour les EMBALLAGES
(non toxiques)

En vrac, vidés et non emboîtés !

- plastiques
- métalliques
- briques & cartonnets

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Un doute, une question ? www.syvalorm.fr

Distribution de sacs jaunes : Désormais la distribution de sacs jaunes a lieu tous les 6 mois. Nous demandons à tous de faire un effort sur la réduction des déchets et la consommation de sacs jaunes, en effet en 2020 notre village a consommé environ 20000 sacs jaunes... Ces sacs doivent être utilisés exclusivement pour le tri des déchets. Compactez vos emballages afin de diminuer le volume.

En 2021, le territoire de la Sarthe accueillera sur ses terres un nouvel échangeur !

Le projet de création de l'échangeur de l'Huisne sarthoise sur l'autoroute A11 consiste à créer un échangeur entre les sorties la Ferté-Bernard (n°5) et Le Mans nord (n°7), distantes de 41 kilomètres. Amorçés depuis juillet 2019, les travaux avancent à bon rythme et de nombreuses infrastructures sont d'ores et déjà sorties de terre.

Co-financé par VINCI Autoroutes (maître d'ouvrage), le Conseil départemental de la Sarthe et la Région des Pays de la Loire – pour un investissement total de 14,1 millions d'euros - le nouvel aménagement vise à faciliter l'accès au territoire en créant une nouvelle offre de parcours et en fluidifiant le trafic sur la très fréquentée RD323.

La création de l'échangeur s'inscrit également dans un cadre plus large d'aménagement du territoire de la Sarthe en favorisant la dynamique et l'attractivité économique des zones situées à proximité, au niveau de La Chapelle-Saint-Rémy, Beillé et Connerré.

Depuis juillet 2019, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- la réalisation des bretelles d'accès ;
- la construction du pont au-dessus de l'A11, avec une opération très technique de pose des poutres en mai dernier ;
- la construction de bassins de traitement des eaux ;
- la réalisation d'une gare de péage, avec le levage de l'auvent réalisé en août dernier,

Le début de l'année 2021 sera rythmé par les phases de chantier suivantes, permettant la finalisation de l'échangeur avant sa mise en service : finalisation de l'installation des équipements de la gare de péage et phases de test, pose de la signalisation horizontale et verticale, mise en place des dispositifs de retenue, aménagements paysagers.

Vous souhaitez en découvrir plus sur le projet et suivre l'actualité du chantier, consultez le site dédié au projet : www.a11-huisnesarthoise.fr



LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Les démarches	Les documents à fournir
Pièce d'identité	<p>Périmée depuis moins de 5 ans / Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) <p>Pièce d'identité perdue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Justificatif de domicile - Déclaration de perte : CERFA n°14011*02 - Timbre fiscal : 25€ (achat en ligne) - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Passeport	<ul style="list-style-type: none"> ● 1^{ère} demande personne Majeure <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Carte d'identité - Timbre fiscal : 86€ (achat en ligne) - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr) ● 1^{ère} demande personne Mineure <ul style="list-style-type: none"> - Photo d'identité – de 6 mois et conforme - Carte d'identité du parent - Timbre fiscal : montant variable selon l'âge - Justificatif de domicile - N° de pré-demande (à faire sur le site https://ants.gouv.fr)
Certificat d'immatriculation	Vendre un véhicule vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration via le téléservice « ANTS »
Inscription liste électorale	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile - Pièce d'identité
Recensement citoyen	<p>Recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans en Mairie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité - Livret de famille à jour <p>Ou en télé service sur MA JDC</p>
Urbanisme	
Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> - CERFA n°13406*07 - plan de situation - plan de masse - plan de coupe du terrain - Photo dans son environnement proche et lointain <ul style="list-style-type: none"> - Document graphique (croquis) - Notice décrivant le terrain et présentant le projet - Plan des façades et toitures <p>A déposer en 2 exemplaires, en fonction du projet</p>

Déclaration préalable de travaux	<p>D'autres pièces peuvent être nécessaires en fonction du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA n°13703*07 pour des travaux non soumis à permis de construire - Plan de situation - Plan de coupe du terrain - Plan de masse - Plan des façades et toitures
Etat Civil	
Mariage	<p>Le dossier doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.</p> <p>Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Original et photocopie de la pièce d'identité - Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition, justificatif de taxe d'habitation...) - Informations sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité) - Acte de naissance des époux
Déclaration de PACS	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété CERFA n°15726*02) - Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725) - <u>Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)</u> de moins de 3 mois - <u>Pièce d'identité</u> en cours de, validité (original +1 photocopie)
Reconnaissance	<p>La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif d'identité - Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois

Démarches d'autorisation d'urbanisme : Une nouvelle démarche en ligne pour accompagner et simplifier la procédure.

Après une phase expérimentale qui a permis de recueillir les avis des utilisateurs, le ministère de la transition écologique et service-public.fr mettent en ligne la version définitive de l'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU). Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

L'internaute renseigne en premier lieu ses travaux : Il peut désigner précisément la parcelle concernée sur une carte interactive réalisée par l'IGN. Il est ensuite guidé par une série de questions en fonction notamment du type de travaux envisagé et de son projet.

Pour commencer vos démarches par voie dématérialisée :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52211>

ETAT CIVIL :

Ne sont communiqués, ci-après, que le nombre de naissances, décès et mariages suite à une délibération de la CNIL rendue le 08 Avril 1999(n°99-24) visant à respecter la vie privée et la tranquillité des personnes.

Naissances : 7

« La naissance d'un bébé est la preuve vivante de l'amour »



Mariages : 3

« Le mariage c'est la volonté à deux, de créer l'impossible »

Décès : 6

« Rien n'est plus vivant qu'un souvenir. »



NOUVEAUX HABITANTS :

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître et de remplir les formalités d'usage. A cette occasion, il leur sera remis un bon de bienvenue d'un montant de 10€ valable uniquement chez les commerçants ou artisans de la commune.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à :

M. Mme LABRO Jean-Baptiste et Manon

M.TOUCHARD Julien et M. ANSEL Maxence

M. Mme GOSSET Lionel et Isabelle

M.LOYER Bryan et Mme ORJAS Stéphanie

Mme MORING Aurélie

M. HERISSE Freddy et Mme JARDIN Mathilde

M. Mme RAYER Maurice et Annick

M. Mme PAYET Jean-Denis et Stéphanie

M. Mme RET Phyrun et Yalina

M.PEZET Julien et Mme PARIS Brenda

LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT :

La commission du fleurissement a réuni un jury le 20 juillet afin d'évaluer les participants du concours fleurissement et potagers. Le concours a réuni 12 participants. La remise des prix devait se faire lors de la cérémonie des vœux du maire. Cependant, cette cérémonie a été annulée pour cause COVID, les récompenses seront distribuées prochainement.

Catégorie potager/fleurs : 1er Mr et Mme Monchatre, 2ème Mr et Mme Thireau, 3ème Mr et Mme Epineau, 4ème Mr et Mme Wiart.

Catégorie Fleurs/potager : 1ère Mme Fouquet, 2ème Mr et Mme Cabaret, 3ème Mr et Mme Sorbier.

Catégorie Fleurs : 1ère Mme Mauguis, 2ème Mme Rosteau.

Coup de coeur : Mr Piogé.

Prix spécial jardin permacole : Mr et Mme Papin.

Prix spécial jardin ado : Louise



ENVIRONNEMENT :

Brûlage des déchets verts : Le brûlage des déchets verts génère des particules fines qui contribuent à la pollution de l'air et aux pics de pollution, y compris dans les Pays de la Loire, avec la circulation automobile et l'activité industrielle. Plus généralement la combustion à l'air libre contribue, de façon non négligeable à cette pollution chronique à l'origine de nombreux décès (étude de santé publique France, juin 2016). Brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6.000 km parcourus par une voiture diesel récente. Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers en correspondance avec l'article 84 du règlement sanitaire type. La préfecture de la Sarthe précise les conditions d'application de l'interdiction du brûlage des déchets verts sur la page : <http://www.sarthe.gouv.fr/brulage-des-dechets-verts-a3290.html>

Déjections canines : Nous constatons à nouveau beaucoup trop de déjections canines (derrière l'église, autour de la salle des fêtes et au lotissement de la Verrie). Nous rappelons que chaque propriétaire de chien est tenu de ramasser les crottes. Vous le savez, être maître implique des responsabilités, envers votre animal mais aussi envers les concitoyens et la collectivité. La propreté de l'espace public, c'est l'affaire de tous ! Les petits gestes quotidiens ont un impact considérable sur la qualité de votre espace de vie. Pensons également aux agents municipaux qui entretiennent ces espaces et qui doivent ramasser ces crottes... au risque de les prendre en plein visage lors de débroussaillage. Un affichage est déjà installé (derrière l'église mais aussi autour de la salle des fêtes) pour rappeler à tous les propriétaires de chiens les bons réflexes et les règles élémentaires d'un

savoir vivre sur les espaces publics de la commune. Nous restons à votre disposition pour toutes suggestions ou idées en ce sens.

Taille des arbres : La taille des arbres en limite de propriété est à effectuer par les propriétaires à l'aplomb de la limite de propriété. Conformément au nouvel article L2212-2-2 du code général des collectivités territoriales : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. Il est rappelé que chaque propriétaire doit veiller à couper branches et arbustes dépassant sur la voie publique.

Balayage des trottoirs : Il appartient aux propriétaires ou habitants de la commune d'assurer le déneigement devant leur maison en poussant la neige jusqu'au caniveau. Il n'est pas nuisible non plus de participer au désherbage et au nettoyage des trottoirs devant son habitation. Si chacun participe à cet entretien, nous allégeons ainsi le travail de nos agents mais nous participons aussi grandement à la beauté de notre village. Merci d'avance.

Nuisances sonores : Un arrêté municipal a été pris le 25 novembre 2004, dans l'article 3, il précise : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Quelques pistes intéressantes pour essayer de diminuer ses déchets : La gestion des déchets représente un coup important pour la collectivité et ne présente pas de gestion durable pour l'environnement. Aujourd'hui il vaut mieux essayer de limiter la quantité de ses déchets par divers procédés tels que :

1. Bien trier ses déchets en respectant les consignes du SYVALORM.
2. Installer un composteur pour y déposer tous vos déchets organiques.
3. Cultiver un petit potager.
4. Essayer d'acheter des produits en vrac ou à faible emballage.
5. Cuisiner antigaspi en utilisant les restes.
6. Conserver les pots en verre pour y stocker les aliments en vrac mais aussi pour y mettre vos délicieuses confitures.
7. Utiliser des sacs réutilisables pour faire vos courses, pour vos achats de fruits et légumes.
8. Valoriser vos sacs plastiques si vous en avez, réutilisez-les en sac poubelle.
9. Acheter viande, poisson, fromage... plutôt à la découpe qu'en barquette plastique.
10. Boire dans une gourde en inox plutôt que dans une bouteille en plastique.
11. Préférer les tasses et couverts réutilisables plutôt que des jetables.
12. Eviter le film étirable en plastique, conservez vos aliments dans des boîtes et bocaux en verre.
13. Se laver avec des cosmétiques solides (savon, shampoing, dentifrice...), ils ne nécessitent pas d'emballages et durent souvent plus longtemps.
14. Utiliser moins de produits ménagers chimiques inutiles.
15. Utiliser des cotons tiges réutilisables.
16. Coller un autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres.
17. Acheter malin dans des recycleries, donnez une seconde vie aux objets, réparez-les lorsqu'ils ne fonctionnent plus.
19. Abandonner les rasoirs jetables pour un rasoir de sécurité ou un bon vieux coupe chou inusable et réutilisable.

LA FIBRE ARRIVE DANS NOTRE COMMUNE :



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS : MODE D'EMPLOI !

L'action engagée par le Conseil départemental, permettra à tous les Sarthois d'avoir accès à une connexion Internet Très Haut Débit, d'ici la fin 2022, grâce au réseau de fibre optique départemental.

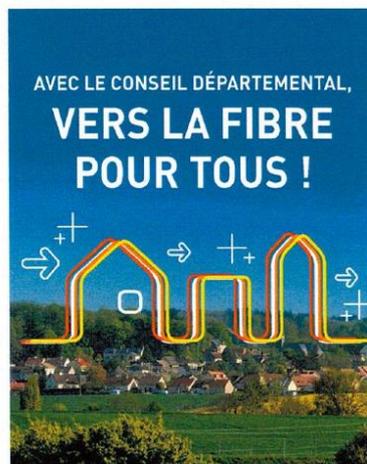
Avec 250 communes sarthoises impactées, sur 341 concernées, dont 122 couvertes à plus de 80 %, la Sarthe se positionne aujourd'hui comme le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière d'accès à la fibre optique.

En choisissant de raccorder en priorité les territoires les plus isolés, le Conseil départemental confirme sa volonté de participer à la transition numérique actuelle. Cela a été rendu possible grâce aux financements du Département et des Communautés de communes, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État..

La fibre pour quels usages ?

La fibre permet, en simultané, tous les usages en un même point. Télétravail, divertissement, télé-médecine, visios... avec la fibre, plus de problèmes de connexion ! Les treize opérateurs présents sur le réseau proposent des offres, à chacun de choisir celle qui lui paraît le mieux adaptée, les débits sont symétriques, le Wifi plus performant, la possibilité de multiples connexions est accrue.

Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer votre adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si vous êtes éligible. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en temps réel le déploiement du Très Haut Débit.



Un site pour savoir si vous êtes éligible à la fibre :
lafibrearrivechezvous.fr



Attention : pour être relié à la fibre optique, il faut en exprimer la demande en souscrivant un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau. C'est ensuite celui-ci qui opérera le raccordement au réseau Sarthe Numérique.

Allez sur le site lafibrearrivechezvous.fr
Cliquez sur « **Je teste l'éligibilité de mon adresse** »
et renseignez votre adresse

Une **pastille de couleur** est présente sur votre habitation

La pastille est verte
La commercialisation est ouverte
Le raccordement de votre logement sera réalisé par l'opérateur que vous allez choisir sous 3 à 4 semaines

La pastille est violette
La commercialisation est ouverte
Votre habitation est éloignée du réseau public ou un problème a été détecté lors de l'étude. Le raccordement prendra 6 mois

La pastille est orange
La commercialisation sera ouverte dans un délai légal de maximum 3 mois

La pastille est rouge
Les travaux sont en cours

Aucune pastille de couleur
Le déploiement n'a pas encore été engagé, il le sera d'ici 2022

Vous pouvez **contacter un ou plusieurs opérateurs** parmi ceux déjà **présents sur le réseau**, choisissez celui dont l'offre est la plus adaptée à votre besoin, votre budget

L'**opérateur que vous avez choisi** construit le raccordement depuis le réseau jusqu'à votre habitation. Il **est votre interlocuteur unique** dans la durée

L'opérateur que vous souhaitez choisir ne peut pas vous apporter immédiatement le service, vous pouvez souscrire une offre, à votre convenance, auprès d'un autre **opérateur déjà présent**

Revenez **régulièrement sur le site**, il indique **en temps réel** le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe

POUR PLUS D'INFORMATIONS

0 800 800 617

Service & appel gratuits

La liste des opérateurs* présents sur le réseau de Sarthe Numérique est régulièrement mise à jour sur le site lafibrearrivechezvous.fr



*La politique commerciale des opérateurs est de leur seule responsabilité, lors d'un premier contact, si un opérateur vous indique qu'il n'est pas encore présent sur le réseau.

INFORMATIONS DIVERSES :

Boucher-Charcutier :

Mr ROYAU, boucher charcutier est à votre disposition, il est présent le mardi matin sur la place de l'église de 8h à 13h.

Reprise de la Journée défense et Citoyenneté (JDC) :

- A compter du 23/11/2020, pendant la période de confinement, il sera possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.
- La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN). Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier. Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.
- Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.
- Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes ont permis à environ 250.000 jeunes d'effectuer leur JDC.
- Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

Le déroulement de la JDC en ligne :

La JDC en ligne commencera par une première étape de **vérification des données** enregistrées dans la base de données suite au recensement. Le jeune devra les actualiser si besoin. Cette phase pourra être effectuée à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone.

La deuxième étape concernera **les trois modules Défense** sous forme de vidéo accessible en ligne. Le jeune y accède par un lien qu'il reçoit sur sa messagerie. Les vidéos ne peuvent pas être accélérées ou passées sans lecture. Elles pourront en revanche être rejouées si nécessaire. Après chaque vidéo, le jeune sera appelé à cliquer sur « suivant » et ne pourra plus revenir en arrière.

La troisième et dernière étape concernera le **module d'information citoyenneté** appelé « Information Jeunesse Citoyenneté 1JC1 ».

A la fin de cette dernière, le jeune accèdera au questionnaire relatif à son éventuel intérêt pour les métiers de la défense puis à un questionnaire de satisfaction.

Après validation de la troisième étape, le jeune reçoit, sur sa messagerie majdc.fr, une attestation provisoire, qui permettra de justifier de sa situation « en règle administrativement », en attendant son certificat définitif. Le compte personnel majdc.fr sera alors bloqué jusqu'à la validation finale par le centre du service national.

Après la JDC :

Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours sur leur messagerie.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la JDC en ligne seront considérés comme absents et pourront être de nouveau convoqués.

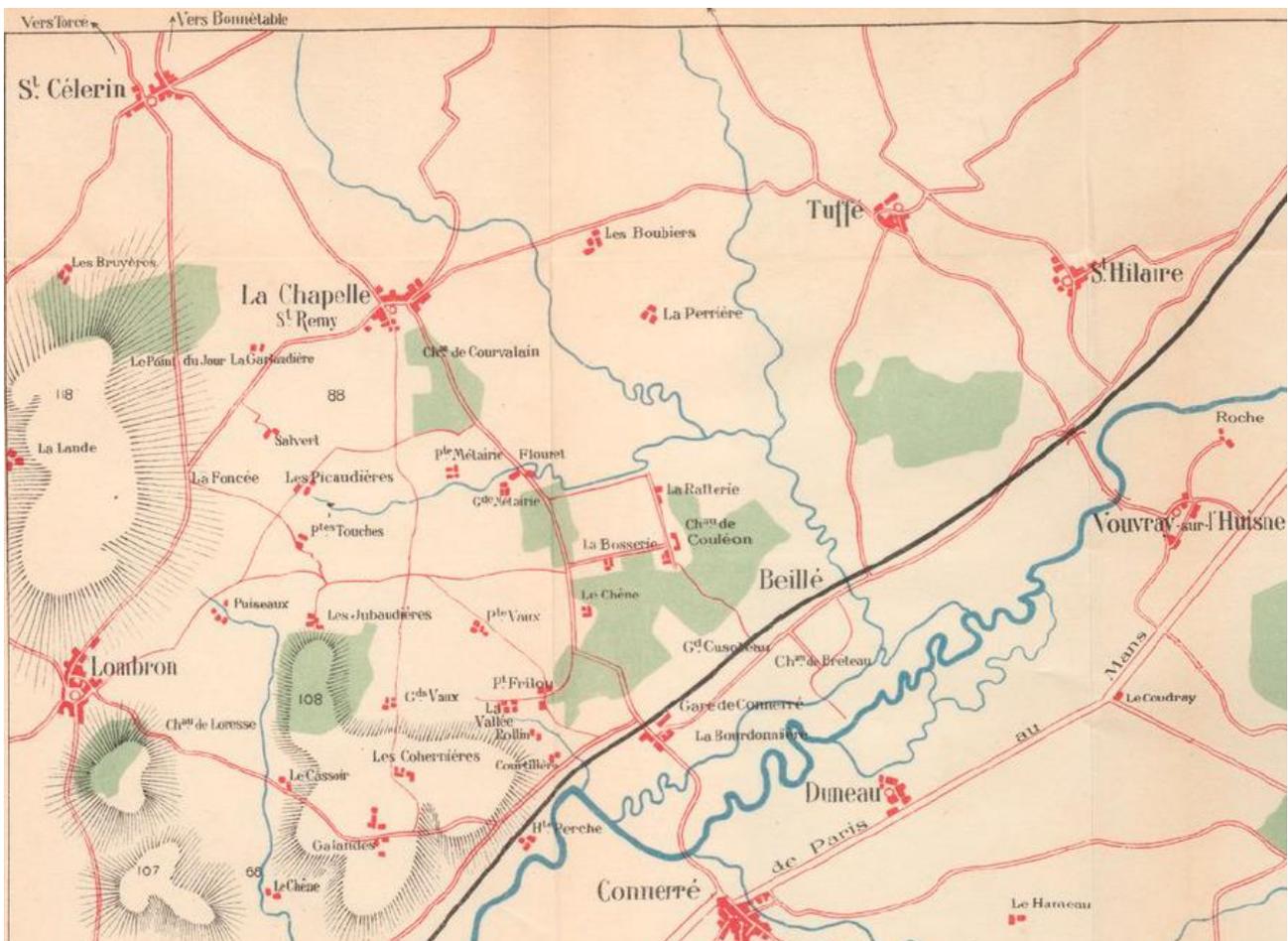
CALENDRIER DES FETES

MARS	<ul style="list-style-type: none"> • 05-06-07 Concours de belote UDOM Génér.mouv du Canton 14h et 20h
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> • Dimanche 11 Bric à brac Comité des Fêtes • 16-17-18 Concours de belote UDOM • Dimanche 18 Troc plantes Génération mouvement
MAI	<ul style="list-style-type: none"> • Dimanche 9 Bric à Brac génération mouvement • Dimanche 17 concours de boules retraités • Lundi 24 course cycliste • Samedi 29 repas dansant Comité des Fêtes
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> • vendredi 25 Loto USCR • Samedi 26 80 ans USCR
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> • Samedi 03 Fête de la commune et feu d'artifice • Dimanche 04 Bric à Brac USCR
AOUT	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 09 Concours de Boules retraités
SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> •Dimanche 12 Bric à Brac Comité des Fêtes •Dimanche 12 Concours de boules ouvert à tous •Samedi 18 Soirée dansante Agir ensemble pour Gabin •Samedi 25 Karaoké Moove Games Friends
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 11 Concours de boules et buffet
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 11 Loto USCR
DECEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Samedi 18 Magie de Noël

IL Y A 150 ANS, LE 11 JANVIER 1871 A LA CHAPELLE SAINT REMY :

Description du terrain très précise (extrait du livre « la bataille du Mans, 10, 11 et 12 janvier 1871 par le lieutenant V. ALWROD 1912)

La route de Saint-Célerin à Connerré, sur laquelle s'établit la division Collin sépare le terrain des combats des 10 et 11 janvier en deux parties bien distinctes. A l'est de la transversale, le terrain dominant la route de Beillé est couvert de bois de sapins et de bouleaux ; à l'ouest, au contraire, il est très découvert jusqu'au mouvement de terrain coté 108 qui ferme l'horizon de ce côté. Il est donc à priori favorable à l'attaque qui peut filtrer sous les couverts du côté de Beillé et désavantageux pour la défense dont les yeux sont aveuglés par le rideau boisé qui se dresse devant eux et qui, en cas de retraite, doit parcourir, à découvert, sous les feux d'un ennemi abrité, une plaine très faiblement ondulée sans points d'appui bien sérieux. Les fermes qui bordent la route n'ont pas de champ de tir devant leurs murs et l'une d'elles, celle du Chêne, est plaquée contre un taillis qui l'enserme. La ligne de défense de la Chapelle Saint-Rémy à la gare de Connerré est, de plus, trop étendue, car elle mesure cinq kilomètres, ce qui est beaucoup dans un pareil terrain vallonné, sillonné par les chemins creux, parsemé de bouquets de bois qui sont autant d'obstacles à l'action du commandement. Au sud du ruisseau des Grands-Vaux, le plateau des Cohernières, très légèrement ondulé commande la route de Lombron ; ses pentes, très douces du côté de la route, permettent une bonne organisation défensive complétée par les fermes qui occupent leur pied : Rollin, La Courthillière, le Houx, et surtout la ferme de Haute-Perche, très bon poste avancé pour surveiller la vallée de l'Huisne et les pentes nord des hauteurs de Connerré. Du côté du sud, les bois présentent au nord des Mortiers des lisières très favorables à une bonne défense, d'autant mieux que plantés en taillis d'abord ils offrent ensuite une haute futaie jusqu'au château de Couléon assez facilement défendable lui aussi face au sud, mais non moins facile à attaquer du côté de l'est. En arrière de la base La Chapelle-Gare de Connerré et à égale distance de ces deux points le village de Lombron et ses abords élevés constituent une excellente position de repli, bien que tous ces terrains soient trop éloignés des positions du Mans pour espérer les tenir longtemps alors qu'ils peuvent être tournés au nord et au sud. Un terrain de défense aussi grand ne peut être tenu solidement partout, il offre de grandes difficultés au commandement pour faire sentir son action, pour organiser les liaisons, pour assurer le ravitaillement ; le vallonnement, les chemins couverts et les bois augmentent encore ces difficultés que la neige et le verglas rendirent presque insurmontables.



Que s'est-il passé le 11 janvier 1871 au Chêne ? (Monument sur la RD89, virage juste avant l'A11)

La nuit du 10 au 11 janvier fut très froide comme nous l'avons vu, la neige tomba toute la nuit nivelant tout le terrain ; Les fossés, les talus des routes avaient disparu, quelques haies seules émergeaient légèrement çà et là.

Le colonel de Rôhl, à qui le général de division avait confié provisoirement le commandement des troupes pour la nuit, avait disposé ses avant-postes en arc de cercle autour de la ferme du Chêne qui nous appartenait. Il tenait la Ratterie, Couléon se reliant dans les bois aux grandes gardes du général de Rauch qui tenaient les fermes du Houx, de la Courthillière et de Rollin. Les avant-postes français étaient établis fortement à proximité de l'ennemi. La ferme du Chêne, que tenait une compagnie du premier bataillon du 59e, avait été organisée défensivement d'une manière très sérieuse. La ferme de Haute-Perche était tenue par une compagnie du deuxième bataillon des mobiles d'Eure-et-Loir. Les autres troupes bivouaquaient en arrière.

À midi seulement l'ordre d'attaque fut donné. L'artillerie (prussienne) entra d'abord en action. Les deux batteries placées sur les hauteurs au sud-ouest de Connerré (5e batterie lourde et 1ère batterie à cheval du 9ème régiment) canonnèrent vigoureusement l'aile droite de la division Collin, en particulier la ferme de Haute-Perche qui commande le terrain de ce côté ; de l'autre côté, la 6e batterie lourde du 11^e régiment établie entre Tuffé et Beillé ouvrait le feu sur la route de la Chapelle et le château de Courvalain.

A la 17e division, le troisième bataillon du 90e, grâce à la neutralisation du 56e de marche par le tir des deux batteries de la division Tresckow qui fouillent avec précision le terrain par zones, s'avance vers le remblai du chemin de fer ; de là il se lance à l'attaque de la ferme de la Haute-Perche, appuyé par le premier bataillon du 75e qui s'engage sur sa droite en partant de la Courthillière. La ferme de Haute-Perche incendiée par les obus est évacuée par la compagnie française qui l'occupait. Le général de Tresckow donne alors à ce détachement le hameau des Cohénières comme objectif et il prescrit au général de Rauch, qui le commande et sous les ordres duquel il met encore le premier bataillon du 89e, de repousser les bataillons du 56e qui sont sur le plateau et de marcher ensuite par la Vallée et les Grands-Vaux sur Lombron en occupant fortement le mamelon coté 108 qui domine toute cette partie du terrain. A la 22e division, six compagnies du 94e régiment (1ère et 3ème et deuxième bataillon) aux ordres du major de Necker attaquent furieusement la ferme du Chêne dont ils s'emparent en débordant celle-ci au nord et au sud par les bois les vaillants défenseurs de la ferme (du 59ème de marche) ; sont obligés de se replier à découvert et tombent sous le feu des Allemands à l'abri dans le taillis et derrière les murs de la ferme qu'ils viennent d'enlever ; ils se font tuer héroïquement : 78 d'entre eux tombent dans un champ en arrière de la ferme, une centaine d'autres au coude de la route (actuelle position du monument).



En marron, les troupes prussiennes et en bleu les troupes françaises

MAIRIE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 12h
Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h
Samedi : (semaine impaire) de 9h à 12h
Samedi : (semaine paire) fermée
Mercredi : fermée

RDV avec Mr le maire le vendredi après-midi ou samedi matin

Numéro d'astreinte Mairie : du vendredi soir au lundi matin au 07.76.87.05.61

Adresse : 2 rue des Lilas

Tel : 02 43 93 46 12 - Fax : 02 43 71 81 52

Courriel : mairielachapellestremy@wanadoo.fr

Site internet : www.lachapellesaintremy.fr

AGENCE POSTALE

Horaires

Tous les matins sauf le mercredi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h
Vendredi (semaine paire) ouverte de 15h à 18h
Samedi : (semaine paire) fermée

ECOLE HENRI MATISSE :

ÉCOLE MATERNELLE

14 Rue des Mimosas - Tel : 02 43 71 14 28

ÉCOLE PRIMAIRE

7 rue des Lilas - Tel : 02 43 71 15 51

CANTINE SCOLAIRE :

14 rue des Mimosas - 02 43 71 16 36

PHARMACIE : 3237 (24h/24 ; 7j/7)

POINT LECTURE (inscriptions et prêts gratuits)

Horaires

Lundi : 18 h à 19h
Mercredi : 10h à 12h
Jeudi : 16h30 à 17h30
Samedi : 11h à 12h

Adresse : 5 rue des lilas / 02 43 93 45 67

Courriel : pointlecture.lachapellestremy@laposte.net

Responsables : Elisabeth COURTIN et Christophe LAMY

Bénévoles : Priscillia GACHET, Catherine LISSY, Déborah LE CHEVALIER, Géraldine PHILIPPE et Lydie COUSINARD.

N° D'URGENCE

SAMU : Appeler le 15

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Médecin généraliste (après 20h en semaine et le week-end à partir du samedi 12h) : **116 117**

Gendarmerie de Saint Mars La Brière :

02 43 89 70 04

Gendarmerie de Conneré : 02 43 89 00 01

Réseaux (24h/24 et 7J/7) :

Véolia : 0969 323 529

ENEDIS (ERDF) Dépannage : 09 726 750 72

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE LOMBRON :

<http://www.mairie-lombron.fr/notre-commune/sante/>

02 43 54 10 00

HORAIRES DECHETERIES :

Lombron 02 43 20 93 23 :

Lundi et samedi 9h00 à 12h00

Mercredi et vendredi 14h à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Tuffé 02 43 71 88 74 :

Mercredi et vendredi 9h00 à 12h00

Lundi 14h00 à 17h00 (hiver) et 14h00 à 18h00 (été)

Samedi de 14h00 à 17h30

Rédaction et mise en page : Commission communication (EDON Dominique, LAMY Christophe, CADILLON Marina, GUILLARD Martine, LE CAIGNARD Christelle, LENOIR Lucie, PIOGÉ Véronique, RIOUL Xavier)
lagazettedescapelloremyens@gmail.com

Impression : GRAPHIC OUEST 52 Rue Principale, 72110 ROUPERROUX LE COQUET 02 43 24 21 09